



ASSOCIATION FRANCOPHONE DES VIERGES CONSCRÉES¹

Maison de la CEF - 58 avenue de Breteuil 75007 Paris

BULLETIN D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION POUR L'ANNÉE 2026

**L'adhésion est valable pour l'année civile et doit être renouvelée chaque année.
Elle n'est validée qu'après règlement de la cotisation.**

VOTRE IDENTITÉ

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Date de consécration :

Diocèse de rattachement :

VOS COORDONNÉES

Adresse :

Code postal :

Ville :

Courriel :

Téléphone :

VOTRE ADHÉSION

Je souhaite adhérer à l'association pour l'année 2026 : OUI

(Si oui cocher la ligne correspondante)

- Cotisation de base : 16 €
- Cotisation de soutien : 20 €
- Cotisation autre montant :

VOTRE MODE DE PAIEMENT

(Cocher la ligne correspondante)

- Par virement SEPA : IBAN AFVC : FR76 1027 8079 9800 0206 2470 150
- Par chèque bancaire à l'ordre de l'AFVC
- Bien indiquer votre nom, prénom et le motif : adhésion AFVC 2026**

ENVOYER LE BULLETIN D'ADHÉSION ET LE CHÈQUE SI PAIEMENT PAR CHÈQUE

À : **Béatrice Devos**
9 rue des Etapes
05130 Tallard

Trésorière de l'AFVC : compta@ordovirginum.fr

¹ L'Association Francophone des Vierges Consacrées (AFVC) est le support administratif, juridique et financier, nécessaire aux activités de l'Ordo Virginum. Ses adhérentes peuvent participer à l'Assemblée Générale annuelle et voter. Elles bénéficient d'une réduction des frais d'inscription aux sessions nationales organisées par l'association.

Les renseignements recueillis ci-dessus, sont à usage exclusif de l'Association Francophone des Vierges Consacrées et ne sont jamais loués ni échangés à un tiers.